L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 9 AOUT 1885.

La bienfaisance avait naguère placé comme concierge à Paris une malheureuse veuve, dont le fils avait à peu près le même âge que celui d'un millionnaire qui habitait la maison. Les deux petits garçons s'étaient liés d'amitié avec cette simplicité de la jeunesse qui rapproche les êtres par une sympathie instinctive, sans prendre souci du rang ou de la fortune. Ils confondaient leurs jeux, et le père riche avait été souvent frappé de la vivacité d'esprit de l'enfant pauvre, qui semblait destiné par sa naissance à l'obscurité, peut-être à l'indigence.

Un soir,—on était à la veille du jour de l'an,—la famille du locataire était réunie après le repas auprès d'un grand feu qui brillait gaiement dans l'âtre, tandis que sifflait au dehors la bise de décembre. Le père faisait comprendre à son fils combien l'homme est heureux quand le hasard le place, dès son berceau, dans des conditions privilégiées.

—O mon enfant, disait-il de sa voix grave, n'oublie jamais, au milieu des joies qui t'entourent,—n'oublie jamais ceux qui souffrent! A cette heure même où tu quittes la table bien servie pour te chauffer aux flammes du foyer, sous l'œil de tes parents, songe qu'il fait grand froid et que des orphelins vont peut-être s'endormir sur la neige sans avoir soupé! Tu es né dans l'abondance; rappelle-toi que cette faveur plus grande te crée des devoirs également plus grands! Fais dans la vie deux parts de ton temps et de ta fortune: que l'une d'elles soit consacrée à tes frères malheureux!

Ainsi parlait le brave homme. La mère écoutait en souriant; l'enfant—pensif,—regardait les étincelles crépitant dans la cheminée.

Il releva le front à une question de son père.

—Parlons de choses plus gaies, disait ce dernier. Que veux-tu demain pour tes étrennes? Je suis satisfait de ton travail et disposé à être généreux.

Le visage du petit garçon exprimait un désir ardent; mais sa bouche restait muette.

—Pourquoi gardes-tu le silence? Aurais-tu honte de ton choix?

L'enfant réunit tout son courage:

—Père, dit-il, je demande que tu mettes en pension mon ami, le fils de la concierge.

Et les mots se pressaient sur ses lèvres:

—Si tu savais combien il a envie de s'instruire! Je lui prête mes livres, et il a appris tout seul à lire; mais plus il lit, plus il est triste d'être trop pauvre pour aller à l'école.—Tu disais tout à l'heure que nous devons venir en aide à ceux qui ont besoin; tes paroles me font espérer, puisque tu es content de moi, que tu m'accorderas la récompense que je réclame.

La mère attira son fils contre sa poitrine. Le millionnaire, à son tour, avait baissé la tête et semblait réfléchir.

—Tu ne réponds pas? murmura l'enfant presque honteux. Es-tu donc fâché contre moi?

—Regarde-moi en face! dit le père. Et il lui montra ses yeux où roulaient de grosses larmes venues du cœur.

C'est ainsi que l'enfant de la concierge reçut une instruction complète. Ses efforts et ses succès furent dignes de la générosité de son bienfaiteur; chaque année il remportait les prix de sa classe, et il est actuellement à la tête d'une de nos principales industries françaises. C'est Charles Baihaut.

Conte russe — Le nigaud.

Il y avait une fois un vieillard et une vieille qui avaient un fils, un grand nigaud s'il en fut.

—Tu devrais bien, lui dit un jour sa mère, te frotter un peu aux gens pour attraper de l'esprit.

—Attends, mère, j'y vais à l'instant.

Il s'en va par le village et aperçoit deux paysans qui battent des pois: il court à eux, se frotte tantôt à l'un, tantôt à l'autre.

—Point de bêtises! crient les moudjics; va-t'en. D'où viens-tu donc?

Il continue à se frotter. Les paysans se fâchent et l'arrangent si bien avec leurs fléaux qu'il peut à peine revenir chez lui.

—Qu'as-tu à pleurer, enfant? lui demanda sa mère.

Il raconte sa mésaventure.

—Ah! mon fils, que tu es nigaud! Il fallait leur dire: "Que Dieu vous soit en aide, bonnes gens! Voulez-vous que je vous aide à battre?" Ils t'auraient donné des pois pour la peine: nous les aurions fait cuire et mangés.

Une autre fois, le nigaud s'en va par le village; il rencontre des gens qui portent un mort:

—Que Dieu vous soit en aide, bonnes gens! Voulez-vous que je vous aide à battre?

Il se fit rosser de nouveau pour cette mauvaise plaisanterie. Il retourne à la maison et pousse des hurlements:

—On m'a assommé, on m'a roué de coups, on m'a arraché la barbe et les cheveux.

Et il raconte l'histoire.

—Ah! nigaud; il fallait dire: "Dieu ait en paix son âme!" ôter ton chapeau, pleurer, te mettre à genoux. On t'aurait fait manger et boire.

Une autre fois, l'idiot s'en va par le village; une noce vient à passer; il ôte son chapeau et crie de toutes ses forces:

—Dieu ait en paix son âme!

Et il fond en larmes.

—Quelle est cette brute? murmurent les gens de la noce; nous rions, nous nous amusons, et il pleure comme s'il s'agissait d'un enterrement.

On saute de voiture et on lui frotte les côtes d'importance.

Il s'en retourne à la maison et pleure.

—On m'a battu, on m'a rossé, on m'a tiré la barbe et les cheveux.

Et il raconte ce qui lui est arrivé.

—Mon fils, il fallait rire et danser avec eux.

Il s'en alla par le village et emporta une cornemuse avec lui. Au bout du village un hangar brûlait chez un paysan. Le nigaud prend ses jambes à son cou et court au feu; et le voilà parti à danser et à jouer de la cornemuse. Cette fois encore on le rossa.

Il revint chez sa mère tout en pleurs et raconta sa mésaventure.

—Mon fils, lui dit la mère, tu aurais dû prendre de l'eau et en jeter comme les autres.

Trois jours après, ses côtes sitôt guéries, il s'en va flâner par le village. Il voit un paysan qui grille son cochon; il saisit un seau d'eau, court au paysan et arrose le feu.

Cette fois encore, il fut frotté d'importance. Il retourna chez sa mère et raconta son malheur. Elle jura de ne plus le laisser sortir; il est toujours aussi bête qu'autrefois, mais il ne sort plus de chez lui.

Le docteur Laudolt vient d'être nommé commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

Cette distinction a été conférée à l'éminent praticien oculiste français en raison des belles opérations qu'il a pratiquées en Espagne, où tous ses ouvrages ont été traduits et sont étudiés par les nombreux élèves qui fréquentent les cliniques madrilènes.

Un agent d'assurances sur la vie se présenta, il y a quelques jours, chez une assez riche fermière des environs de Paris, pour assurer la vie de son mari.

—Suis-je sûre de toucher l'argent, une fois qu'il sera mort? dit-elle.

—Certainement.

—Mais pouvez-vous m'assurer qu'il mourra?

—Non, ça n'est pas en notre pouvoir.

—Alors, à quoi me sert d'assurer sa vie! Ah! je me doutais bien que ce n'était pas très clair toutes ces affaires d'assurances!....

M. Prudhomme aperçoit une nourrice avec un bébé de six mois.

—C'est une petite fille?

—Oui, monsieur,

—Pauvre petite! dire que si elle était en Anglererre, les scélérats l'auraient débauchée depuis lonftemps!

Chez un perruquier des boulevards extérieurs, à Paris.

Le garçon a la manie de couter ses peines aux clients.

—Enfin, dit-il à un brave homme qu'il tourmente depuis une demi-heure, que monsieur se mette à ma place! qu'est-ce qu'il ferait à un individu dont il aurait à se plaindre ainsi?

Le client, sanguinaire.—Je l'enverrais se faire raser par vous!

Le comble de la sensibilité:

Se mettre à pleurer en voyant battre la mesure....

Trouvé sur la table d'un pendu:

J'en finis avec l'existence, n'étant jamais arrivé à rien, et ayant enfin reconnu que c'était moi qui me portais la guigne!

Sur le boulevard:

—Sais-tu comment on appelle aujourd'hui les microbes?

—Non.

—Des œufs à la Koch.

Comme tous les ans, à pareille date, les élèves de l'Ecole polytechnique ont accompli, hier, leur pieux pèlerinage sur la tombe de Waneau, qui fut tué sur les barricades le 29 juillet 1830.

Le mercredi est le jour choisi, comme étant le jour de sortie de l'Ecole, pour porter une couronne au cimetière Montparnasse.

Le monument est très simple: il se compose d'une colonne de marbre surmontée d'une urne funéraire et d'une grille d'entourage. Sur la colonne on lit:

Les élèves de l'Ecole polytechnique
à leur camarade VANEAU
mort pour la liberté le 29 juillet 1830.

La couronne porte la dédicace suivante: Les élèves de l'Ecole polytechnique à Vaneau.

Deux autres élèves de l'Ecole polytechnique ont, dans le même cimetière, des tombeaux élevés aux frais de leurs camarades.

Ce sont les monuments de M. Jacques-Julien Palardy, élève ingénieur des ponts et chaussées, ancien élève de l'Ecole, mort en 1852, et de M. Joseph-Lucien Charlier, décédé à l'Ecole, le 12 février 1881, à l'âge de vingt-deux ans.

"Une rivière est en feu!"

Qui n'a entendu faire cette plaisanterie: "Le feu est dans la rivière!" et l'on se croyait peut-être très fantaisiste.

—Eh bien, le fait vient de se produire. La Clyde a été en feu durant trente-six heures, et voici l'explication de ce phénomène. Un pêcheur à la ligne, voulant allumer sa pipe, enflamma une allumette et lorsqu'il l'eut jetée dans la rivière, toute la surface de l'eau fut comme enflammée.

On pense que le gaz provenant du travail des couches minérales situées au-dessous du lit de la rivière avait fait son chemin par une fissure jusqu'à la surface de l'eau.

C'est égal, une rivière en feu, la chose n'est pas commune.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conmettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine au Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé audessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande une gardienne et une cuisinière. Elles devront avoir de bonnes recommandations. S'adresser 99 rue Orléans.
9 août—1f

PERDU.

Perdu. Un chien setter, couleur marron marqué de feu. Une récompense sera donnée à qui le ramènera au No 50 rue Magasins.
8 août—3f

A VENDRE.

A vendre.—Une petite ferme dans la paroisse St Tammany sur le Bogue Falaya à un quart de mille de Covington avec grande et belle maison de résidence et toutes les dépendances nécessaires; vingt huit pacaniers en rapport; localité salubre: belle vue sur la rivière. S'adresser à Geo. Norton, 53 Carondelet. 9 août—1f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul propriétaire [illegible]

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. F. MALONEY. D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
159.......RUE DU CANAL.......159
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix [illegible] 28 août

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	6,000, ...	12,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

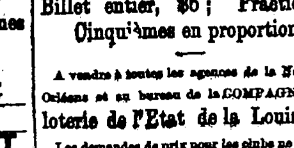

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri[illegible] en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adressez vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jane E. Abert, exécutrice, etc., vs. Paul J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,164—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 9 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé à Rickerville, Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, faisant partie d'un certain îlet de terre désigné par le numéro cinquante-trois sur un plan dressé par B. Buisson et M. T. Thompson, voyers, le 13 mars 1849 et déposé en l'étude de Jos. R. Beard, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet de terre est borné par l'Avenue Peters et les rues Jeannette, Octavia et St-Charles, et la dite portion de terre est désignée sur un plan fait par Chas. G. de Lisle le 16 mars 1869, annexé à une vente d'Amanda May à Thos. Moran, passée pardevant S. Magner, notaire, le 19 avril 1869, par la lettre "C", et mesure, conformément au dit plan, cent quatre-vingt-cinq pieds de face à l'Avenue Peters sur une profondeur, face à la rue Jeannette, de cent cinquante pieds, entre lignes égales et parallèles. La dite portion de terre forme l'encoignure de l'Avenue Peters et de la rue Jeannette.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme Mary A. May, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, le 19 avril 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 aout—8 15 22 29 sept 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Schwartz vs W. S. Saiter, &c.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,602.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Saiter, au bail passé entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, pour la location de la propriété de la dite compagnie, bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être vue sur demande en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juil—4 8 9 août.

Frank D. Chrétien vs. Victor Hébert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,865—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence, dernièrement construite dessus, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément connue comme Greenville et dans l'îlet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, maintenant connue comme City Park, et les rues Walnut, Félicia et Louisa, conformément au plan original du dit faubourg Greenville fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 15 avril 1831, et déposé pour référence en l'étude de W. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, quarante-quatre pieds de face à la rue Félicia, à peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et cent cinquante-trois pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné dans le fond par le lot de terre dernièrement vendu par le dit Victor Hébert à J. M. Barbazon.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou îlet de terre acquis par le défendeur de Frank Hébert et autres, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21juil—21 28 août 4 11 18 22

AVIS DE SUCCESSION.

W. E. Seebold vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 13,379—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de W. E. Seebold et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. C. Palmer, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er août—1.5.9

Succession de Estelle Dupré, femme de Neuville Bienvenu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,011—Division—.—Attendu que Nemours Bienvenu a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Estelle Dupré, femme de Neuville Bienvenu, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
1er août—1.5.9

Succession de Fannie Weil, épouse de D. Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,274—Division "D"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par David Cohn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6,11,15

Succession de Thomas Sanders.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,002—Division B—Attendu que Mme Mary Ann Brady, veuve de Thomas Sanders, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Thomas Sanders, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6,11,15

Succession de William Hartwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,861—Division C. Attendu que Giles M. Hillyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur, dans la succession du feu William Hartwell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 août—4,8,13

Succession de John Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,018—Division ——Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Scully, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7 11 16

Succession de Margaret Kauffman, Veuve de George Mills.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,032—Division A.—Attendu que Peter Simon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Kauffman, Veuve de George Mills, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7août—7,11,16

Succession de Mme Mary Rapier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,181—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas G. Rapier, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7,11,16

Succession de Mme Lena Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 15,038—Division E—Attendu que Joseph Morton a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Lena Morton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7,11,16

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.

LES soussignés au nombre de huit, ce 27me jour du mois de juin 1885, ont formé entre eux, conformément aux lois de la Louisiane, une association domiciliée en la ville de la Nouvelle Orléans, qui s'intitule: "**Louisiana Artesian Well Company**", dans le but de creuser des puits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possédera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars divisés en trente actions de cent dollars chacune, payable en argent au moment même de leur souscription. Tous ses pouvoirs de corporation sont donnés au Bureau de Direction de trois actionnaires, chacun devant posséder au moins trois actions, lesquels actionnaires seront choisis tous les ans par un vote de scrutin, le premier lundi du mois de juillet. Ils nommeront un de leurs membres surintendant de la compagnie, auquel il sera fait tous les procès légaux. Cette Charte expirera le premier lundi du mois de juillet 1888, date à laquelle, ou avant, en cas d'une liquidation, les actionnaires éliront un liquidateur avec plein pouvoir de régler les affaires de la Compagnie, vendre sa propriété, payer ses dettes et partager son actif.

Personnellement, sont venus et ont comparu devant moi, l'autorité soussignée, Edgar N. Farrar, qui, dûment assermentés, dit que les parties à cet acte y ont apposé leurs signatures en sa présence, comme étant fait par elles.

Fait sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1885.

Signé: CHAS. T. SONIAT, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane a été ce jour enregistré en mon bureau dans le livre 279, folio 244.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.
Signé: GEO. GUINAULT, Sous-Annotateur.
8juil—8,15,22,29—5août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement de toutes les autres parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (anciennement McDonoghville), désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 février 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Lesquels lots mesurent comme suit: les lots numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurent, chacun, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur les profondeurs suivantes: les lots numéros cinq et six chacun cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et les lots numéros sept, huit, neuf et dix cent dix-neuf pieds quatre pouces et six lignes; le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et les lots numéros onze et douze mesurent, chacun, vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

Acte ou actes de vente seront passés pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
24 juillet—24 31—août 7 14 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert S. Day, Syndic, etc., vs. Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 14,822.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau de terre, connu comme Allards, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face en partie sur le Parc public et en partie sur le chemin de la Métairie, compris entre le Bayou St-Jean, le canal de la Nouvelle-Orléans, le chemin de la Métairie et la propriété appartenant aux héritiers de De Morant, mesurant à peu près quarante arpents de face au chemin de la Métairie, sur une profondeur d'à peu près dix-huit arpents sur chacun des côtés et quarante-cinq arpents sur la ligne du fond, comme il est particulièrement désigné sur un plan déposé, comme plan No. 25, en l'étude d'Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville conformément au dit plan le dit morceau de terre a été transféré au feu John Davidson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Sur le dit morceau de terre est excepté—

1° Le parc public marqué sur le dit plan comme tel.

2° Et une parcelle de terre faisant face au Bayou St Jean et marquée en couleur rose sur le dit plan.

3° Un lot de terre donné au Poydras Asylum.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la ville de Baltimore, par acte passé pardevant le dit E. G. Gottschalk, notaire, en date du 28 mars 1859, et la dite propriété appartient maintenant à la défenderesse dans cette affaire. Une moitié indivise appartenant à la veuve survivante de la communauté du dit feu John Davidson, et l'autre moitié par jugement rendu et signé les 24 et 28 mars 1882 par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson décrétant qu'elle en était la propriétaire, et décrétant comme telle, elle a été mise en possession de toutes les propriétés foncières personnelles et mixtes, conformément à l'inventaire de sa succession, lequel jugement est enregistré au Bureau des transferts, livre 117, folio 172.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil—29 août5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil.

Dans l'affaire de la New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Saiter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,782.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI le 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La bâtisse en bois sur le terrain du lieu de plaisance connu sous le nom de Fort Espagnol au lac à l'extrémité du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, la dite bâtisse faisant face à une allée conduisant du bassin des crocodiles au Casino, et connue sous le nom de galerie de tir et servant à ce but.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Saiter, dans le bail consenti entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, de la propriété de la dite compagnie; le dit bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être consultée sur demande à ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29juil—29—5,8,9 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Abraham Rosenfield vs. E. Forcheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,841.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 25 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de possession de E. Forcheimer, défendeur dans cette affaire, étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Melicerte, maintenant Erato, Constance et Estelle, maintenant Thalia, mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Un lot de terre et les bâtisses dans le même District et îlet, formant l'encoignure des rues Magazine et Melicerte, maintenant Erato, et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la première rue mentionnée, sur une profondeur et face à la dernière rue mentionnée de cent vingt-sept pieds onze pouces et quatre lignes (au pied américain), et est la moitié du lot désigné par le numéro huit de l'îlet numéro dix-huit, conformément à un plan du Faubourg Saulet dressé par Lafond, le 17 septembre 1830, dans les archives de C. Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été acquise par le défendeur dans cette affaire de Lewis Goldsmith, conformément à un acte sous signature privée du 15 décembre 1857, déposé en l'étude de Joseph Cohn, anciennement notaire, conformément à un acte du 18 juin 1858. La propriété secondement décrite a été acquise par le dit défendeur E. Forcheimer de Ls. Meyer, par acte pardevant le dit Joseph Cohn, notaire, le 21 juin 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22juil—22 29 août5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. Y. West, tutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,769—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Lyon, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 13 mai 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante douze pieds six pouces de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur, et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds deux pouces de façade rue Lyon, sur cent-cinquante pieds de profondeur. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros un et deux ont été acquis par le feu B. J. West, à une vente du Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Eveline L. Green vs Mme Louisa A. Kendall, numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson le 2 juillet 1870, et tous les autres lots ci-inclus décrits ont été acquis par le feu B. J. West, dans un jugement de la Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit B. J. West vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17juil—17,24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Mallen vs. Sidney Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,912.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connue comme Burtheville, désigné par la lettre T sur un plan dressé par John F Braun, voyer, en date du 27 mars 1880, conformément au dit plan le dit morceau ou portion de terre étant dans l'îlet borné par la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Calhoun, mesurant soixante pieds sur la ligne de la propriété Foucher (maintenant City Park), sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Market et quatre-vingt-onze pieds onze pouces et une ligne sur le côté vers la rue Preston et a une largeur de soixante pieds sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter Naab et Mme Magdalena Goll, sa femme, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 2 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil- août 5,12,19,26,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

Succession d'Edward Hils.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 14,828.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 août 1885, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg "Avart", dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 74, borné par les rues Front, Levée, Belcastle et Dufossat, désignés par les Nos 11, 12 et 13. Les trois dits lots se touchent et mesurent, chacun, trente pieds 6 pouces de face à la rue Levée sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Levée et Dufossat.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé et retiré de la rue, ayant trois chambres et cuisine, lieux d'aisance, cuve, etc., une grande cour plantée avec des fleurs, fraisiers et arbres fruitiers.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à 1, 2 et 3 ans ou plus tôt, la portion au crédit avec billets garantis par lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. L'acte devra contenir toutes les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 15 22 29 sept 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une machine à vapeur, une chaudière droite, une machine à vapeur pour hacher la viande, un grand chaudron et autres machines, ustensiles et outils pour une manufacture de saucisses, ainsi qu'un cheval et une charette, et un lot de comptes à recevoir, etc.—Dans l'affaire de Krebs & Schwartz vs. leurs créanciers.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 14,613.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MARDI, le 18 août 1885, à 10 heures et demie A. M., au local No 216 rue South Peters, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 4 août 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du local No 216 rue South Peters, consistant en partie en une machine à vapeur, d'une chaudière droite, d'une machine à vapeur pour hacher la viande, un coupoir, une machine à bourrer les saucisses, un grand chaudron, un réservoir avec installations, tables pour la vente, etc., etc. Un cheval, une charette, un lot de comptes à recevoir, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 août—

ANNONCE JUDICIAIRE

Le contenu du "Extra Dry Saloon" No 18 rue St. Charles.

Dans l'affaire de J. R. Douglas vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No 14,580.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—LUNDI, 10 août 1885, à 10 heures et demie a. m. au local No 18 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 28 juillet 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la dite buvette, consistant en partie en vins, liqueurs, comptoirs et installations, miroirs, stove de cuisine, etc., etc., conformément à un inventaire à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30juil—30—1, 6, 10 août.

PAR ALBERT PAUL.

Vente péremptoire à l'encan.

du contenu du magasin de modes No. 228 rue Royale près St. Philippe, comprenant un assortiment choisi de: Articles de modes, de fantaisie et marchandises sèches, etc.

IL sera vendu MARDI 11 août 1885, à 10 1/2 heures du matin, au dit local.

ALBERT PAUL, Encanteur.
9août—2f

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages.

No. 44 rue S. Liberté.

Propriété améliorée No 226 rue Howard.

Terrain Nu rue Johnson.

A l'encan, au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 29 juillet 1885, No. 14,791, du dossier pour le compte de la succession de feu Essay Carter, il sera vendu à l'encan—

1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Common et Gasquet, désigné par le No 4, [illegible] mesurant 27 pieds [illegible] de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent **une résidence en bois à deux étages**, recouverte en ardoises [illegible] No. 44 [illegible] chambres, hangar, recouvert en ardoises, cuve, hydrant, cour pavée, etc., et loués à $20 par mois.

2° **L'intérêt indivis d'un quart** dans un **certain terrain**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (sujet à certains droits d'usufruit énumérés ci-dessous) situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Freret, Julie et Cypress, connu comme terrain No 217, mesurant 25 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent **Trois maisons en bois à deux étages**, avec hangars dans le fond, [illegible] rue Howard et attenant à l'Eglise Africaine Baptiste, [illegible] les maisons contiennent ensemble [illegible] chambres. Sur la troisième maison à l'article de la rue Howard, il y a le droit d'usufruit d'occupation [illegible] de Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christina Rich, femme de Harrison Williams, durant sa vie naturelle.

3° **L'intérêt indivis d'un quart** d'un **certain terrain nu**, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Julia et Cypress, désigné par le No. 13 et mesurant 26 pieds 4 lignes à la rue Johnson sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent devant être payés au comptant sur les lieux.

Les acquéreurs devront assumer, en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, No 31 rue N. Remparts, entre Douane et Bienville.

Succession de W. Alex. Gordon.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux 13 rue Carondelet—MARDI, 11 août 1885 à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juillet 1885, dossier No 13,806, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 10, borné par les rues Remparts, Bassin, Douane et Bienville, désigné par le No 2 et mesure, au pied français 33 pieds de face à chacune des rues Remparts et Bassin, sur une profondeur qui s'étend d'une rue à l'autre au travers de l'îlet, de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois connue comme No 31 rue N. Remparts, occupée par un ferblantier, avec une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, avec un bail verbal, du 1er octobre 1885, à $20 par mois, et une maison en briques à deux étages, connue comme No 30 Nord Bassin, avec bâtisse en briques à deux étages dans le fond, louée à $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec intérêt à 8 pour cent, du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, incluant le non aliénando, d'assurance et honoraires d'avocat en cas de procès, hypothèque spéciale, avec privilège et lien de vendeur, etc. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 juil—11 19 26 août 2 9 11

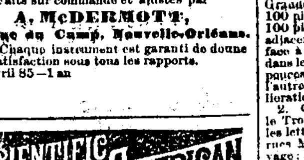

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

133 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25 avril 85—1 an

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845.

The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication, furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.

Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

"PROPRIÉTÉS DE CHOIX."

Joli Magasin à Deux Etages, rue de l'Union No. 14.

Résidence en Briques à Etage, rue Annonciation No. 104.

Grande Résidence en Briques à Etage, sur la rue Bourbon No. 187.

Charmante Résidence sur la rue Ste-Anne No. 181, faisant face à la Place d'Armes.

Maison Double, rue Ste-Anne Nos. 177 et 179.

Une autre Maison, attenant à la propriété ci-dessus, Nos. 173 et 175 rue Ste-Anne.

Succession de Madame Hypolite Louise Develle, veuve de Henri Michel, décédée.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 juillet 1885, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir—

Premier District.

1° **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Union, Perdido, St-Charles et Carondelet, lequel lot de terre mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Union, sur environ 23 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 94 pieds 2 pouces du côté de la rue St-Charles et 94 pieds 10 pouces de l'autre côté vers la rue Carondelet.

Ensemble un joli magasin en briques à deux étages, portant le No 14 rue Union.

2° **Un lot de terre,** situé dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Erato, mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue St Thomas, sur 163 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur du côté le divisant du lot No 1.

Ensemble une résidence en briques à étage retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger et galerie derrière. Au premier galerie sur la façade, quatre chambres à coucher et galerie derrière; une bâtisse en briques à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour en briques et un jardin d'agrément sur la façade. Gaz dans toutes les chambres.

Second District.

3° **Un certain lot de terre,** situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 48 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste-Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Dumaine, à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 9 pouces, sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes et 59 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée avec anti-chambre, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office et galerie derrière. Au premier balcon avec marquise sur la façade, quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie derrière avec chambres à bain et cabinet à l'anglaise. Une autre bâtisse en briques à étage ayant sept chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, porte cochère, etc., etc. La cour est en partie pavée en pierres plates et briquetée. Gaz dans la maison. Cette propriété est louée $50 par mois avec bail expirant le 30 septembre 1885.

4° **Un certain lot de terre** situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et St-Claude, désigné par la lettre A d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 48 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rue St-Claude, 78 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et la plus rapprochée vers la rue des Remparts, 18 pieds 6 pouces sur une ligne courant parallèle à la rue Ste-Anne; de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot B et la plus rapprochée de la rue des Remparts, et 66 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une charmante résidence couverte en ardoises ayant galerie sur la façade, galerie sur le côté servant de corridor d'entrée avec antichambre, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office, deux belles chambres à coucher, chambre à bain et cabinet, cuisine [illegible] au-dessus, cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger.

Les lustres ne sont pas compris dans la vente. Cuisine en bois couverte en ardoises ayant trois chambres avec galerie et cabinet, une autre bâtisse en briques à étage, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, deux citernes, un grand hangar, cour carrelée, etc.

Aussi, un joli jardin d'agrément.

5° **Un certain lot de terre,** situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Ste Philippe, Remparts et St-Claude, désigné par la lettre B d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié, arpenteur, en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 43 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 78 pieds 8 pouces sur la ligne le divisant du lot A, de là 18 pieds 6 pouces sur une profondeur sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste-Anne, de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces du côté de la ligne le divisant du lot A, 64 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et la plus rapprochée de la rue des Remparts; de là, 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne courant parallèle avec la rue Ste-Anne, de là sur une autre profondeur de 66 pieds 2 pouces et 29 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de quatre chambres, puits en briques, citerne, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée, etc., etc., gaz dans la maison.

6° **Un certain lot ou portion de terre,** situé dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, [illegible] St-Claude et Remparts, désigné par la lettre C, et mesurant, d'après le susdit croquis plan de Louis H. Pilié, 36 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 64 pieds sur la ligne le divisant du lot B, de là 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de là sur une autre profondeur de 31 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot B, 95 pieds 11 pouces de profondeur sur l'autre ligne vers la rue des Remparts, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, cuisine de quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., gaz dans la maison.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé [illegible]

24 juil—28—1,8,15,22,29

Cottage sur la Promenade Carondelet, No. 133.

Maison haute en briques rue Robertson, No. 330.

Petite bâtisse en bois rue Orléans, No. 319.

Succession de Joseph Lagarde et épouse,

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 juillet 1885, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, siégeant à la place de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A., maintenant en congé, les propriétés suivantes;

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Claiborne, Derbigny et la Promenade Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 24 pieds [illegible] pouces de largeur sur la ligne du fond, 73 pieds 9 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations en briques qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'îlet renfermé par les rues Robertson, Villeré, Ursulines et St Philippe, mesurant 34 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur 76 pieds de profondeur.

3° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Ste Anne, Johnson et Galvez, mesurant 29 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions.—Comptant.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

12 juil—12,18,25—1,8,15 août

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de valeur sur la Grande route St. Jean, et Terrains nus près du Fair Grounds.

Succession de Nicholas Wagner.

No. 14,784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 août 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Common, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1885—Division A—la propriété ci-après décrite, pour le compte de la susdite succession, à savoir:

1. Deux certains lots de terre, situés dans le faubourg Pontchartrain, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond sur 100 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté et 100 pieds 3 pouces de l'autre, et le lot No. 2, adjacent au lot ci-dessus, mesure 30 pieds de face à la dite Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond, sur une profondeur de 104 pieds 7 pouces sur un côté, 100 pieds 11 pouces sur l'autre; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres K, L, M et N, dans l'îlet borné par les rues Maurepas, Encampment, Fortin et Sauvage; les lots K et M mesurent 30 pieds de face à la rue Maurepas, sur 75 pieds de profondeur et les lots L et N, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Fortin, sur une profondeur de 75 pieds (pieds français), entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, au frais des acquéreurs.

25 juil—25, 1,8,15,22,29

Avis aux Créanciers.

J. L. Mueller, individuellement, &c., vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,353—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de J. L. Mueller et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Barangue, Jr., syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6 11 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de E. Forestier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 14,824.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Common et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 30 juillet 1885, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Neuf lots de terre, situés dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad, Quartier et Hôpital, désignés comme lots Nos 6 à 14 inclusivement et mesurant comme suit: les lots 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces; le No 10 mesure 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et face de 118 pieds 3 pouces sur la rue Quartier. Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 156 pieds 11 pouces et 2 lignes, et les lots Nos 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 157 pieds 1 pouce. Le tout sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, au frais de l'acquéreur.

1 août—1 8 15 22 29 sept 5

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages sur les rues Franklin et Terpsichore.

Succession de Mme J. E. Hackett vs. succession de John E. Hackett.

No 14,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 7 juillet 1885 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Le cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No. 447 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bassin, Terpsichore et Euterpe; le terrain étant un lot adjacent à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois à un étage, No 337 rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Dryades, Remparts et Melpomène. Le terrain est composé de deux portions de terre et commence à 100 pieds de l'encoignure de la rue des Remparts; il mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Wm. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

12juil—12, 25—1, 8, 15 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Sixième District.

John Roehm, Jr., vs. John Roehm, Sr., et als.

No 8893. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 5me jour de juin 1885 et signé le 16me jour de juin 1885 par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 7 borné par les rues Levée, Jersey et Léontine et l'Avenue Peters, désignés comme lots Nos 1 à 5 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à l'Avenue Peters, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Peters et de la rue Levée. Les améliorations comprennent cette maison double en bois à un étage formant l'encoignure et une maison seule sur les lots Nos 4 et 5.

2° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 21 et 22 dans l'îlet No 11 borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Arabella et Joseph. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Joseph. Les améliorations comprennent sur chaque lot un cottage en bois à un étage.

Conditions—Un tiers comptant, le reste pour un crédit d'un et deux ans en billets divisés en coupons, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.

5 juil—5 18 25 août [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

Succession de Lawrence F. Barrett.

No 11,823—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 juillet 1885, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, située, dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par des rues Carrollton et Bienville, composée de onze lots de terre, désignés par les Nos. 1 à 11 inclusivement, dans l'îlet No. 15, sur un plan dressé par Hedin et Scharbaum, voyers, en date du 14 novembre 1853, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville, sur le plan No 28, livre 5. Les dits lots se touchent et mesurent, ensemble, 270 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Bienville, 89 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue St-David, 227 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 315 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne le divisant du reste du dit îlet. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, St. Victor, New Carrollton Avenue, St. David et Conti, composé de treize lots de terre, désignés par les Nos 1 à 13, inclusivement, sur un plan déposé au bureau de M. Gernon, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 300 pieds de face sur la rue Conti, 215 pieds de face sur la rue St-David, 52 pieds de face sur la rue St. Victor (Avenue Carrollton) et 330 pieds de face sur la ligne qui le divise de la balance du dit îlet vers la rue Bienville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et avantages qui y appartiennent ou qui y appartiennent, comme étant la même propriété que le défunt L. F. Barrett a acquis par achat de Mme Joséphine Jourdain et als., par acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 7 juin 1872. Ces deux portions de terre forment tout l'îlet borné par les rues Bienville, l'Avenue Carrollton, Conti et St. David.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur avec les clauses de "non alienando", portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, les bâtisses et améliorations devront être assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et les polices transférées au vendeur ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. J. Castell notaire, aux frais des acquéreurs.

21 juil—21,25, août 1,8 15 22

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Maria Natal vs. Cupo Jackson.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans. No 8,672—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Roziér, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à midi, à mon bureau, coin des rues Camp et Lafayette, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, d'après inventaire, enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions: comptant sur les lieux.

F. A. LOOBY,
Constable 1ère Cour de Cité.
8 août—8,12,19.

Joseph Laine vs. August Lafon.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 6,772—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à 11 h. A. M., à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse—

Un cheval, un wagon, un lot de harnais et une glacière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
8 août—8,13,19

Laurent Faget contre Mme Vve E. Gaudier.—No 6714.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le VENDREDI, 14 août 1885, 11 heures A. M., en face de mon bureau, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4 août—4,11,14

E. Cathalogue & Co. contre C. Baltazar.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 6,786.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique le VENDREDI, 14 août 1885, à 11 heures a. m., en face de mon bureau, No. 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES.
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4août—4,11,14

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième District.

Résidence cottage de choix dans le Premier District.

Jolie résidence à deux étages et terrains de valeur dans le Quatrième District.

Une occasion rare pour des personnes désirant une maison ou comme un bon placement.

Succession de Charles Prager, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 14,731.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur.—Bureaux, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1885, Dossier No 14 731, dans l'affaire de la succession de Charles Prager, décédé, à l'encan il sera vendu:

1° **Un lot de terre de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet No 7, borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberté, Thalie et Erato, et mesurant, conformément à un plan dressé par A. S. Phelps, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence-cottage en bois à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue par les Nos 362 et 364 rue Franklin et ayant 6 chambres, gaz et installations sur chaque côté.

2° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété précédemment décrite, et désigné comme lot No 7 de l'îlet No 7, sur un plan dressé par J. Pilié et annexé à un acte en partage entre P. A. Rost et autres, passé le 20 mars 1841 pardevant D. L. McCoy, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence-cottage en bois, à deux corps de logis, recouverte en ardoises, connue par les Nos 374 et 376 rue Franklin, ayant 8 chambres, gaz, installations, etc., de chaque côté.

3° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Felicity Road, Franklin, anciennement Avenue Fulton, St-André et Remparts, anciennement Hercule, et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, connu comme le numéro 266; le dit lot mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Felicity Road, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 et 102 pieds 1 ligne sur la ligne du côté opposé. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux corps de logis et à deux étages couverte en ardoises, connue comme les Nos 372 et 373 rue Felicity Road, et ayant dix chambres de chaque côté.

4° **Un terrain de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et le même district que celui décrit précédemment désigné par le No 81, et mesurant 30 pieds et 4 lignes de face à la rue St-André, 30 pieds et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 2 lignes sur la ligne de division du lot No 82 et 103 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot numéro 78, le tout d'après un plan dressé par Bougerol, voyer, le 7 février 1832 et déposé en l'étude de feu Wm Y. Louis, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une écurie et un hangar; toutes les proportions décrites ci-dessus sont d'après des plans récents faits par Charles Schnauder, en date d'août 1885, et sont exhibés au lieu de la vente.

Conditions comptant—10 pour cent au comptant devant être payés pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur y inclu les taxes dues et exigibles en 1885.

4 août 4.9.16.23.30—sept 5

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Mme Anna Bischof et d'Emile Bonquois.

No 14,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.; et

dans l'affaire de Louis Bonquois Jr. et autres vs.

Louis Bonquois Sr. et autres.

No 14,738.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E."

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur, bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 15 juillet 1885 et rendu dans la première affaire ci-dessus intitulée; et secondement, conformément à un jugement rendu par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E, et le 27 juin 1885, et signé le 2 juillet 1885, et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée en second lieu, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet 53, borné par les rues Roman, St Louis, Conti et Derbigny, et désignés par les Nos 23, 24 et 25, mesurant chacun mesure américaine, 27 pieds de façade rue Conti, sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, le 17 janvier 1849, et déposé au bureau de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, en même temps que tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie.

Les améliorations comprennent trois jolies et agréables maisons cottages doubles en bois, désignées par les Nos. 305, 307 et 309 rue Conti, ayant allées latérales et sont louées $10 par mois chacune, sans baux, à de bons locataires, et très désirables comme maisons de résidence et constituent un bon placement d'argent productif.

2° La maison de résidence en bois à un étage désignée par le No 432 de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Miro, Bienville, Tonti et Douane. Le terrain porte le No 2 d'après un plan [illegible] acte passé par devant O. de Armas, notaire, en avril 1868, d'après lequel le dit terrain mesure 27 pieds, 1 pouce de façade rue Bienville, sur 106 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence en bois à un étage portant le No 432 rue Bienville.

Tous autres renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1/2 comptant, le reste à un an de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, l'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait en forcer le paiement. Les améliorations devront être gardées assurées et les polices d'assurance transférées au détenteur des billets. Les polices d'assurance actuelles seront en la possession de l'acquéreur et la prime non échue remboursée. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de vente; 10 pour cent du prix d'adjudication comptant en dépôt au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 juil—18 25 août 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage.

Dans l'affaire de George Godfrey et als vs Mary et Emma Godfrey et als.

No 11,324.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de valeur dans le premier district sur la rue Melpomène, entre Prytania et St Charles.

Sur la rue Annonciation, entre Robin et Terpsichore.

A l'encoignure des rues Céleste et Felicity.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur— Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., rendu le 15 juin 1885 et signé le 10 juillet 1885 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le faubourg La course, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, maintenant St-Charles et Prytania. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds de face à la rue Melpomène, même dimension dans le fond, et 152 pieds de profondeur. Etant désigné comme lot No 7 sur un plan de J. Pilié en date du 23 décembre 1841. Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots de terre, acquis par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte passé pardevant Theo. Seghers, anciennement notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No 140 rue Melpomène, comprenant une maison en bois à deux étages.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme lot No 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey, de la ville de Baltimore, conformément à un acte pardevant le dit notaire, le 14 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur, au pied français, de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot est désigné comme lot No 1, conformément au plan annexé à un acte de partage entre Francis Truxillo et Rosalie Truxillo, épouse de Wm Godfrey, pardevant Robt. J. Kerr, notaire, en date du 9 mars 1851. Les améliorations comprennent un cottage à un étage, désigné par le No 182 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans en billet spécial et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de leur adjudication. 10 pour cent comptant seront requis au moment de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 juil—18.25—août 1.8.15.22.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris l'institut. 17 août—